

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département  
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 10+1

1 pouvoir

**Séance du 31 octobre 2008**

L'an deux mil huit, et le trente et un octobre, à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis - CHICOUTEL Gilles DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne - HENO Pierre - PORTAL Gérard - ROLLAND Alain - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Excusé : Joseph OLIVAIN qui a donné pouvoir à Pierre HENO

Secrétaire : Ginny ROSSITER

La salle polyvalente

M Portal lit la proposition élaborée par la « Commission Salle Polyvalente » pour la gestion de la salle.

Le conseil approuve et fixe les tarifs révisables chaque année de location de la salle :

Pour les associations de la commune ou communes avec Villeneuve : gratuit

Pour les jeunes de la commune, en groupe, dans le cadre de la Commission Jeunes : gratuit

Pour les habitants de la commune : 30 € par jour

Pour les personnes n'habitant pas la commune : 100 € par jour

En plus, le conseil fixe un supplément révisable de 20 € par jour, correspondant à un forfait pour chauffage, applicable à toute catégorie de locataire du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mars

**Certifié conforme.**

**Le Maire**